

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Paul GIRARD - Maire, Thierry RANGONE - 1^{er} adjoint, Laurent VERNAZ - 2^{ème} adjoint, Sandrine POIGNET - 3^{ème} adjointe, Claudine AMOUDRY, Daniel CHARVAZ, Christian COMBAZ, Claire FLEUTOT, Isabelle MORLOT, Dominique NOYEAU

Absents excusés : Nathalie BIBOLLET (pouvoir à Sandrine POIGNET), Alain FINA (pouvoir à Thierry RANGONE) Aurore MINISTROT (pouvoir à Laurent VERNAZ), Carole VASCHALDE, Christel GACHON, Stéphanie SANCHEZ, Jean RONZATTI, Noël CADET, Sandra BOULAIS

Secrétaire de séance : Daniel CHARVAZ

Assistait également à la réunion : Sébastien GAUDET, Secrétaire Général de la Mairie

Monsieur le Maire remercie les membres de leur présence et propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la réunion du 26 juin 2019, ce qui est accepté à l'unanimité.

Il propose de supprimer un point à l'ordre du jour inscrit en questions diverses sur le retour sur le projet PUR (gestion raisonnée des produits chimiques) dans les bâtiments communaux, en raison de l'absence d'Aurore MINISTROT, élue référente de ce dossier, ce qui est accepté à l'unanimité.

Daniel CHARVAZ est désigné en qualité de secrétaire de séance.

VIE ASSOCIATIVE/ANIMATION

Préparation de l'édition 2019 d'OCTOBRE ROSE, le 6 octobre prochain

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Sandrine POIGNET

Monsieur le Maire et Sandrine POIGNET présentent l'avancée du projet de la manifestation OCTOBRE ROSE 2019, programmée le 6 octobre 2019, qui comportera différentes activités (marches, marches nordiques et course à pied), et à laquelle participeront la Ligue contre le Cancer, l'UOAT (Athlétisme) et le Centre de Coordination du Dépistage des Cancers qui proposera des activités ludiques.

L'heure du départ a été réajustée afin que les marcheurs puissent accueillir les coureurs. Le magasin EKOSPORT prêtera son arche et proposera des goodies pour les meilleurs coureurs.

Le traçage sera effectué la veille par les élus.

Il sera proposé que la Commune, comme en 2018, reverse 1 € supplémentaire par participant à la Ligue contre le Cancer, ce qui sera soumis au prochain conseil municipal.

FINANCES

Acquisition d'un local commercial, rue Pillet et présentation d'une étude de commercialité réalisée par la CCI de la Savoie

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Laurent VERNAZ

Monsieur le Maire et Laurent VERNAZ rappellent la délibération du 24 mai 2019 actant l'acquisition d'un local commercial de 48 m², situé au 1b, rue Joseph Pillet et appartenant à Monsieur GAUCHE-DAUMET (SCI LE SCRIBE) et son achat effectif par acte administratif courant août pour un montant de 74 500 € (hors frais divers).

Dans le cadre de cette acquisition et d'une réflexion plus globale sur l'activité de Frontenex, il est fait part du rendu de l'étude de commercialité réalisée par la CCI de la Savoie, présentée en réunion le 10 septembre :

- Sur une échelle large, Frontenex est un pôle commercial secondaire en comparaison d'Albertville (pôle d'agglomération), d'Annecy et Chambéry (pôle départemental) et de Grenoble (pôle régional). Il existe une forte densité commerciale à moins de 10 minutes en voiture du centre de Frontenex

➤ Sur Frontenex :

- 1 nombre de commerce stable (24 commerces de détail et services à vitrine (banques, assurances, agence immobilière...) et hors auto-moto) et 3 commerces de 300 m² et + (netto/colruyt/ekosport)
- Implantation commerciale assez diffuse (la voie ferrée coupe la commune en 2)
- Taux de vacance commerciale sur le centre-ville : 10% (devient préoccupant au-dessus de 15%)
- 1 Pôle médical dense et attractif
- Le secteur alimentaire représente 61 % du chiffre d'affaires sur Frontenex
- Consommation des ménages comparable à la moyenne départementale malgré une population aux revenus moindres
- Taux d'évasion important lié aux zones commerciales de Tournon et Gilly/Isère
- Poids important des grandes surfaces alimentaires dans les destinations de consommation mais les autres formes de vente (circuits courts, direct producteur...) tendent à se démarquer

➤ Préconisations pour les locaux communaux vacants :

- rue Pillet : développer une activité de niche ouverte sur certains créneaux horaires (magasin de producteur, artisanat...)
- rue de la Mairie (ex-trésor public) : services à la personne, services informatiques, associatif...

En conclusion, Frontenex dispose d'un tissu commercial stable mais fragile et il faut veiller au maintien de l'offre existante et sa qualité en limitant les friches commerciales en hyper-centre, à ne pas mettre en concurrence les 2 pôles commerciaux de la Commune (centre-ville et zones d'activités) et à mieux communiquer sur l'offre commerciale.

Laurent VERNAZ précise que les commerces ne sont actuellement pas assez valorisés par une signalétique adaptée. Il souligne que le secteur de La Balme a été éclairci par la coupe d'arbustes, ce qui met en valeur le local de l'ancien Trésor Public.

Il propose de mettre des annonces pour la location de ces deux locaux.

Sandrine POIGNET soumet l'idée proposée par la CCI de rencontrer la Chambre d'Agriculture pour un éventuel projet de magasin de circuits courts.

Laurent VERNAZ pense qu'il faut dans un premier temps, faire paraître une annonce dans des journaux spécialisés.

Thierry RANGONE pense qu'il serait judicieux que la Commune propose de participer à l'aménagement intérieur des locaux, comme cela a été fait pour les fleuristes.

Instauration de tarifs pour la location du dojo et de la salle de boxe à la Maison des Sociétés

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Laurent VERNAZ

Monsieur le Maire et Laurent VERNAZ indiquent que la Commission FINANCES du 3 septembre dernier a travaillé sur la fixation/révision de certains tarifs de location de locaux communaux. La réflexion est en cours pour certains car il reste beaucoup d'interrogations, mais la Commission a souhaité proposer au Conseil Municipal l'instauration de tarifs pour le dojo et la salle de boxe de la Maison des Sociétés.

En effet, des demandes sont parvenues sur ces équipements mais aucun tarif n'avait été élaboré jusqu'alors :

Durée	Salle boxe – Maison des Sociétés	Dojo – Maison des Sociétés
2 heures	5 €	15 €
une demi-journée	10 €	30 €
une journée	20 €	60 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces nouveaux tarifs.

Demande de subvention au Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie pour l'éclairage public de la rue du Chemin Vieux

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Laurent VERNAZ

Monsieur le Maire et Laurent VERNAZ indiquent que dans le cadre des travaux de réfection de voirie sur la rue de Chemin Vieux, dans un souci d'esthétisme et pour poursuivre son action en faveur de la dissimulation des réseaux, la commune s'engage à réaliser et à financer les travaux de renouvellement de l'éclairage public comme suit :

- La pose en tranchée de fourreaux ø63mm et tresse cuivre. (Enrobage sable)
- La pose de massifs pour mâts d'éclairage.
- La pose de mâts et lanternes (6 mâts + 1 console en façade)
- Le câblage.
- La dépose des consoles d'éclairage existantes.

Laurent VERNAZ précise que ces travaux sur l'éclairage public, estimés à 34 281.33 € HT, soit 41 137.60 € TTC (génie civil, câblage, dépose...) sont susceptibles d'être aidés financièrement par le Syndicat d'Énergie de la Savoie et il propose donc de déposer un dossier de demande de subvention avec autorisation de démarrage anticipé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Fonds libres : 32 531.33 €
 - SDES : 1 750 €
- Sollicite l'aide financière du SDES au vu du plan de financement ci-dessus ;
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière du SDES ;
- S'engage à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de l'attribution de la participation du SDES ;
- S'engage à rétrocéder au SDES les CEE associés aux travaux et à signer la convention afférente.

Laurent VERNAZ fait part de l'attribution d'une subvention de 40 000 € allouée par l'ÉTAT pour ces travaux.

Proposition de contractualiser un emprunt pour finaliser les investissements 2019

Rapporteur : Laurent VERNAZ

Laurent VERNAZ, Adjoint aux Finances, indique que la Commission des Finances, en sa séance du 3 septembre dernier, a fait un point sur les investissements de cette année avec une projection globale sur l'exercice 2019.

Au vu du déficit estimé à près de 400 000 €, comprenant celui de 200 000 € de l'année dernière et s'expliquant par les opérations en cours, la commission propose au Conseil Municipal de contracter un emprunt d'un montant de 330 000 € correspondant aux travaux de rénovation de la toiture du groupe scolaire et à l'acquisition du local commercial dans l'immeuble « Les 4 chemins » et justifie sa proposition comme suit :

- depuis la construction du Centre Médical/Restaurant scolaire en 2013, la Commune n'a pas eu recours à l'emprunt malgré des investissements importants
- que cela permettra de laisser à la future équipe municipale une situation financière saine
- qu'avec l'annuité du futur emprunt, et la fin du remboursement de 2 emprunts cette année, le montant annuel sera équivalent à celui du 1^{er} janvier 2019
- que le taux d'endettement de la commune est un élément également important vis-à-vis des autres collectivités et de l'ÉTAT car il peut éviter des ponctions en tant que « commune riche ».

Laurent VERNAZ propose également au Conseil Municipal de solliciter les banques qui seront consultées pour renégocier un emprunt de 500 000 € contracté en 2013 auprès de la Banque Postale au taux fixe de 3.95%.

Il propose de ne pas renégocier le prêt d'1 000 000 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, par respect vis-à-vis de cet établissement public qui avait été d'une grande utilité lors de la construction du Centre Médical.

Après débat sur ces propositions, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour solliciter des banques en vue de contracter un emprunt de 330 000 € sur l'exercice 2019
- demande de renégocier l'emprunt de 500 000 € contracté auprès de la Banque Postale
- demande de renégocier l'emprunt d'1 000 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations uniquement auprès de cet établissement public

Restaurant scolaire : mise en place du porte-monnaie électronique en 2020 et création d'une régie de recettes pour le restaurant scolaire

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Laurent VERNAZ

Dans le cadre de la gestion de la cantine, Monsieur le Maire et Laurent VERNAZ font un point sur les impayés sur ce service (1.32 % sur 6 années, représentant une somme globale de 2 483 € au 30 août 2019) et espèrent que la majeure partie de ces sommes sera résorbée d'ici la fin de l'année. Il est souligné le travail important du service administratif pour réduire au maximum les impayés.

Pour faire face à ces défauts de paiement de certains parents et pour moderniser la gestion financière de ce service, ils proposent au Conseil Municipal d'entériner la mise en place du porte-monnaie électronique, comme évoquée lors de la dernière séance.

Ils en rappelleront le concept selon lequel les parents créditent avec leur carte bleue une somme qui leur permet de payer les repas d'avance.

Face à certaines interrogations, il est prévu que les parents ne disposant pas de carte bleue puissent déposer de l'argent liquide au régisseur de recettes qui créditera leur compte.

La nature même du système de prépaiement ne permettra donc pas l'inscription des enfants à la cantine dans l'attente d'une aide financière. Par contre, la demande de remboursement auprès d'un organisme social pourra être faite a posteriori.

Le coût de la mise en place de ce porte-monnaie électronique, qui est proposé au 1^{er} janvier 2020, est de 780 € TTC.

Monsieur le Maire et Laurent VERNAZ, Adjoint aux Finances, indiquent que dans le cadre de la mise en place du porte-monnaie électronique, il est nécessaire de créer une régie de recettes pour le restaurant scolaire, selon les termes suivants :

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 19 septembre 2019;

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la création de cette régie de recettes comme suit :

Article 1 : Il est institué une régie de recettes auprès du service de restauration scolaire de la Commune de Frontenex.

Article 2 : Cette régie est installée en Mairie de Frontenex, au 1, rue de la Mairie – 73460 Frontenex.

Article 3 : La régie encaisse le produit suivant :

Consommation des repas au restaurant scolaire – Compte d'imputation : 7067

Article 4 : Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- versement en numéraires,
- chèques bancaires ou postaux
- cartes bleues

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'une facture:

Article 5 : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès du Trésor.

Article 6 : L'intervention d'un mandataire a lieu dans les conditions fixées par son acte de nomination.

Article 7 : Un fonds de caisse d'un montant de 200 € est mis à disposition du régisseur.

Article 8 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 4 000 €. Le montant maximum de la seule encaisse en numéraire est fixé à 300 €.

Article 9 : Le régisseur est tenu de verser au comptable assignataire d'Albertville (73200) le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 8 et au minimum une fois par mois.

Article 10 : Le régisseur verse auprès du Maire de Frontenex la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

Article 11 : Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

Article 12 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

Article 13 : Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur,

Article 14 : Le Maire de Frontenex et le comptable public assignataire d'Albertville sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

PERSONNEL

Recrutement d'un agent technique suite à une mutation professionnelle

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Laurent VERNAZ

Monsieur le Maire et Laurent VERNAZ, Adjoint au Personnel, font part de la demande de mutation de Joan SOBRERO au sein des services de la Ville de CHAMBERY au 1^{er} octobre 2019, qui a été acceptée.

Ils rappellent également l'arrivée de Patrick BICKELMANN en remplacement de Frédéric GONTHIER depuis le 1^{er} août 2019.

Pour faire face à des mouvements de personnel, le recrutement par contrat à durée déterminée de Patrick ROMAGNE a été effectif début juillet, jusqu'à fin septembre, avec une qualité de travail et une implication très satisfaisante.

Laurent VERNAZ indique qu'après des échanges avec ce dernier, dont le savoir être et le savoir-faire sont très intéressants, et sur avis de la Commission, il est proposé au Conseil Municipal de lancer un recrutement sur le remplacement de Joan SOBRERO, sans publicité, afin de recruter Patrick ROMAGNE sur ce même poste.

Dans l'attente des formalités administratives (environ 2 mois), il lui sera proposé un CDD dont la durée reste à définir.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition.

Thierry RANGONE souligne que pour avoir encadré certains emplois d'été, quand les effectifs des services techniques étaient réduits, il a été agréablement surpris par l'implication et la qualité de travail de ces jeunes.

Point sur les formations des agents communaux

Rapporteur : Claire FLEUTOT

Claire FLEUTOT, conseillère municipale en charge de la formation du personnel, fait un point sur les formations prévues et à prévoir pour les agents :

- Une formation « Premiers secours », qui n'a pu se tenir en juin pour des raisons logistiques, sera proposée dans les prochaines semaines à tous les agents et à ceux qui le souhaitent, la formation « sauveteur secouriste du travail (SST) » plus poussée,
- Un agent a suivi ces jours une formation NACELLE indispensable avant le mois de décembre pour la pose des illuminations,
- Un travail sera mené avec les nouveaux arrivants aux services techniques sur un plan de formation pour assurer les missions demandées : habilitation électrique, certiphyto...
- Deux agents administratifs participeront à la 2^{ème} rencontre de l'Etat-Civil organisée par la Ville d'Albertville le 24/09, moment d'échanges important pour cette mission.

Laurent VERNAZ souhaiterait que soit calculé le taux de formation des agents communaux.

TRAVAUX

Sécurisation de la rue du Chemin Vieux : point sur le démarrage du chantier

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Thierry RANGONE

Dans le cadre du dossier de sécurisation de la rue du Chemin Vieux, effectué avec le concours du cabinet de maîtrise d'œuvre ETI de Frontenex, Monsieur le Maire et Thierry RANGONE, Adjoint aux travaux, font part d'un démarrage des travaux le 16 septembre pour une durée estimative de 3 mois.

Thierry RANGONE rappellera la nature des travaux dont l'objectif est notamment de limiter la vitesse des véhicules et assurer un cheminement piéton sécurisé desservant la maison des sociétés et l'Eglise, depuis le nouvel EHPAD :

- Création d'un trottoir le long de la voie
- Maintien d'une écluse naturelle limitant la vitesse des véhicules
- Réalisation d'un réseau d'eaux pluviales afin de collecter les eaux de surface
- Déplacement d'un poteau incendie
- Mise en souterrain des réseaux de distribution publique de télécommunications et d'éclairage public afin d'améliorer l'impact visuel sur le secteur.

A ce jour, le décroûtage de la voirie a été réalisé, ainsi qu'un certain linéaire de réseaux.

Un sapin a été également abattu car il était placé au niveau du futur trottoir.

Isabelle MORLOT souligne le stationnement indiscipliné des utilisateurs de la Maison des Sociétés, malgré les travaux.

Rénovation de la toiture du groupe scolaire : point sur l'avancement des travaux

Monsieur Le Maire et Thierry RANGONE rappellent que l'entreprise SPATIAL COUVERTURE a démarré les travaux de rénovation de la toiture du groupe scolaire le 10 juin.

70% de la toiture ont été renouvelés et il reste l'achèvement des travaux qui devraient démarrer vers le 23 septembre pour une finalisation fin octobre, le décalage étant lié au respect des hirondelles, espèce protégée.

Travaux de la rue de Princens : réception des travaux

Thierry RANGONE fait part de la réception des travaux début août, qui malgré le délai trop important de réalisation, s'avèrent satisfaisants et conformes aux attentes initiales.

Daniel CHARVAZ pense qu'il serait judicieux de mettre un sens prioritaire sur le Pont de Princens. Cette possibilité sera étudiée.

Création d'un giratoire par le Département aux feux de Frontenex

Monsieur Le Maire et Thierry RANGONE rappellent le projet de giratoire initié par le Département de la Savoie aux feux de Frontenex et qui sera confié à l'entreprise COLAS.

Initialement prévu le 23 septembre, le chantier débutera le 30 septembre pour une durée prévisionnelle de 16 semaines mais afin de gagner du temps avant la période hivernale et mettre en place un revêtement correct, l'entreprise a prévu, avec l'accord du Département et de la Commune, de réduire d'un mois la durée du chantier en contrepartie de plus grandes contraintes pour les usagers (fermetures de route plus contraignantes).

Concernant le trottoir souhaité par la Commune sur le Pont et au vu de la configuration de cet ouvrage qui ne permet pas la création d'un véritable trottoir aux normes d'accessibilité, un compromis a été proposé par le Département avec un trottoir de 80 cm coloré mais franchissable par les véhicules poids lourds, notamment lors des périodes de déneigement.

Les élus de Frontenex devront également proposer au Département un aménagement de l'intérieur du rond-point, qui restera de « gestion » communale.

Enfin, la rénovation de l'éclairage public a été confiée à l'entreprise EG CAPOGNA avec le déplacement de mats existants, le passage en LED de certains luminaires et la pose de 2 mats au niveau d'un nouveau passage piéton qui sera créé.

Sandrine POIGNET se plaint de l'absence de signalétique, qui est à la charge du Département, à quelques jours des travaux.

Thierry RANGONE précise que le plan de déviation a seulement été présenté ce jour et qu'il a demandé à mettre en place une pré-signalisation « Itinéraire Conseillé » avant que les usagers n'arrivent sur Frontenex.

Le Département effectuera également une campagne de communication auprès des entreprises et commerçants des zones d'activité de Frontenex avant le démarrage.

Il précise que finalement, ARLYSERE n'aura pas de reprises de réseaux à réaliser au niveau du rond-point.

Les problèmes éventuels de circulation sont également évoqués.

Enfin, Thierry RANGONE indique qu'il est prévu qu'une partie du parking situé après la station-service, en direction de Chambéry, sera enrobé durant les travaux pour divers besoins (aire de covoiturage, contrôle des poids lourds...).

Travaux divers

Thierry RANGONE fait part de certaines opérations réalisées ou en cours :

- Diagnostics sur les façades de bâtiments communaux

Il rappelle la mission confiée au bureau d'études « Philippe TEYSSOU » sur la reprise des façades du Gymnase des Coquelicots (phase diagnostic de 3 780 € TTC et métrés de 2 220 € TTC) et de l'immeuble « Le Grand Roc » (phase métrés de 1 944 € TTC) qui comme convenu, est en cours et devrait être livrée en octobre afin que sa durée de validité (6 mois pour un diagnostic sur le gymnase) permette à la nouvelle équipe municipale de prendre les décisions adéquates.

- Pose de totems de signalisation devant le gymnase et la Maison des Sociétés : suite à un problème technique de l'entreprise, ces totems ont été mal configurés et seront finalisés dans l'automne
- Réalisation de l'accès pour les personnes à mobilité réduite devant les commerces de coiffure et de boucherie de l'immeuble « Le Grand Roc » par l'entreprise DELEANI TP
- Validation d'un devis de l'entreprise SERTPR (2 136 €) pour la pose de bordures sur le parking communal situé au-dessus de la patte d'oie, rue Piquand, pour protéger le muret d'un particulier et éviter la chute de pierres dans sa propriété en cas d'impact par un véhicule
- Poursuite de la dynamisation du square de la Balme : des végétaux ont été enlevés en juillet et un nettoyage doit être effectué avant de procéder à de nouvelles plantations visuellement moins imposantes, mettant en valeur le secteur

- La création d'un garde-corps au Pont des Allobroges est en cours de réalisation par les services techniques afin de finaliser la rénovation de cet ouvrage (platelage et enrochement au pourtour)
- Des devis ont été reçus pour le remplacement des vitrines du fleuriste et du salon de coiffure de l'immeuble communal « Le Grand Roc » et sont à l'étude.
- L'entreprise SERTPR a réalisé des emplois (rebouchage de fissures...) dans la rue du Boulodrome, l'impasse Villard Rosset et l'entrée de la rue de Princens

URBANISME

Acquisition de la parcelle A 454 sise aux Combettes

Rapporteur : Jean-Paul GIRARD

Monsieur le Maire fait part de la proposition de cession au profit de la Commune de la parcelle A 454 par son propriétaire, Monsieur Daniel BERGERET-JEANNET, située dans le secteur des Combettes. Ce terrain de 655 m² serait acheté au prix d'1 € le m².

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquérir cette parcelle pour 655 €, les frais de notaire étant pris également en charge par la Commune.

QUESTIONS DIVERSES

Informations du Maire

Monsieur le Maire fait part de plusieurs informations survenues depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- le recensement de la population se prépare avec le recrutement des agents recenseurs et se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020.
- 2 tonnelles de 3 m par 6 m ont été achetées pour compléter l'équipement actuel
- Un contrat de 3 ans a été signé avec la société SOLEUS pour le contrôle des équipements sportifs et ludiques (gymnase, aires de jeux, skatepark, multisport) pour un montant de 3 800 € sur la période 2019-2021
- La Commune de Frontenex est propriétaire depuis le début des années 80 d'un terrain agricole sur la Commune de Tournon. Le Conseil Municipal devra donner son avis sur l'idée de céder gracieusement cette parcelle soit à Tournon, soit à ARLYSERE. Christian COMBAZ propose de rechercher un acquéreur privé en vue d'une vente. La Commune de Tournon sera interrogée sur d'éventuels propriétaires intéressés
- Une nouvelle association d'art martial, le BUJINKAN, propose des cours le jeudi de 19h à 21h à la salle culturelle

Point sur la rentrée scolaire

Monsieur le Maire et Sandrine POIGNET, Adjointe à la vie scolaire, font un retour sur la rentrée scolaire du 2 septembre. 177 enfants sont scolarisés à Frontenex (113 en élémentaire et 64 en maternelle) sur 4 jours. Laurent VERNAZ note que les effectifs sont en chute de 5% par rapport à l'année dernière. Il est indiqué que l'arrivée de plusieurs familles dans des logements sociaux devrait permettre de combler ce déficit.

La commune a investi durant l'été dans 2 tableaux blancs (972 €) permettant ainsi de finaliser l'équipement informatique de l'école élémentaire engagé en 2018 (vidéoprojecteurs interactifs et portables).

Pour l'école maternelle, les enfants ont été accueillis dans des locaux dont l'achèvement des peintures intérieures a été finalisé cet été, notamment grâce aux emplois d'été.

Isabelle MORLOT, qui a assisté au conseil d'administration du collège fait part de plusieurs points abordés :

- 98% des collégiens ont obtenu le Diplôme National du Brevet
- 488 élèves sont inscrits au collège cette année, ce qui représente une forte baisse et devrait entraîner la fermeture d'une classe à court terme
- le cross du collège se déroulera le 10 octobre dans le secteur des Ilettes à Tournon

Retour sur les problèmes d'eau sur la Commune

Rapporteurs : Laurent VERNAZ/Thierry RANGONE

Laurent VERNAZ et Thierry RANGONE rappellent les nombreuses coupures survenues ces derniers mois sur Frontenex, et notamment sur le secteur haut de la commune.

Une rencontre avec ARLYSERE s'est tenue le 16 septembre afin d'évoquer les solutions à adopter à court et moyen terme pour régler cette situation inacceptable.

Il en ressort que les problèmes de coupures d'eau ne proviennent pas d'un manque d'eau car la ressource qui alimente le secteur haut de Frontenex est suffisante. Ceux-ci proviennent d'une mise en dépression du réseau le plus en amont, engendrée par de forts tirages en aval, probablement de la part d'une entreprise qui a été rencontrée ce jour pour faire le point sur son fonctionnement et ses besoins.

Ces tirages sont liés à l'alimentation nécessaire d'une machine, qui souvent se fait par le biais d'une bâche de récupération des eaux de pluie, mais qui au vu de la sécheresse, a nécessité des puisages importants sur le réseau. Il a été appelé à cette entreprise de Tournon que l'utilisation des poteaux incendie est interdite pour d'autres usages que la défense incendie. La pose d'un compteur indépendant et limitant le débit sera effectué très rapidement, à la charge de l'entreprise.

Pour résoudre les problèmes d'alimentation en eau sur le haut de la commune, Arlysère a mandaté un bureau d'étude spécialisé dans le domaine des études hydrauliques afin de réaliser un travail de modélisation de l'ensemble de son secteur Plaine. Ce travail a pour but de repenser la distribution en eau potable à l'échelle d'Arlysère, et non plus à l'échelle Communale.

Le premier rendu de l'étude a permis de mettre en évidence une défaillance dans la solution initialement retenue, à savoir le bouclage à Rochebourg, pour pallier aux coupures d'eau. Une modélisation qui sera réalisée fin septembre permettra de finaliser l'acquisition d'informations (campagne de mesures) et d'engager des travaux en vue d'assurer une continuité de service sur le haut de Frontenex dès cet automne. Ils consisteront à la modification d'un maillage existant, depuis le réseau alimenté par le réservoir de la Menuiserie, en cas de forts tirages en aval.

Les élus se satisfont de ces avancées, réalisées notamment en incitant ARLYSÈRE à intervenir de manière plus contraignante.

Sandrine POIGNET indique qu'ARLYSÈRE mettra également en place une ligne téléphonique supplémentaire pour faire face aux appels des usagers.

Laurent VERNAZ indique que les échanges avec ARLYSÈRE a permis de constater que la capacité actuelle du réseau permet l'accueil de nouveaux logements.

Thierry RANGONE nuance en rappelant que, par exemple, les études peuvent prévoir une capacité suffisante mais que l'installation d'une entreprise à fort besoin en eau peut déséquilibrer le service, d'où l'importance lors de l'instruction des permis de construire d'être vigilant.

Diagnostic sur les arbres du parc de la Mairie, des écoles et de l'allée des Coquelicots

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Thierry RANGONE

Monsieur Le Maire et Thierry RANGONE indiquent que suite à la tempête du 1^{er} juillet 2019 qui a causé des dégâts sur la Commune, un diagnostic des arbres a été mandaté auprès d'un expert forestier sur les secteurs du parc de la mairie, des écoles et de l'allée des coquelicots.

Les conclusions de ce rapport nécessitent une réflexion importante des élus sur la suite à apporter à court et long terme car il préconise l'abattage d'arbres remarquables et une opération de replantation.

Afin d'évoquer ce dossier important, Thierry RANGONE propose la tenue d'une réunion spécifique sur ce dossier, ouverte à tout le conseil municipal et qui se tiendra le mercredi 25 septembre à 18h30.

Laurent VERNAZ souhaite que cette première réunion permette de définir les urgences.

Compte rendu des délégués des communes sur le fonctionnement des différentes intercommunalités

Les délégués des différents EPCI, dont la commune est membre, évoquent les dossiers en cours.

SI FORT DE TAMIE

Claudine AMOUDRY fait part de la catastrophe écologique subie par les arbres du Fort de Tamié lors de la tempête du 1^{er} juillet 2019, rendant les installations d'accrobranches inutilisables, sauf pour un parcours enfant.

Divers

- Thierry RANGONE fait part de la tenue d'une commission URBANISME, le 8 octobre prochain, portant sur les dossiers en cours ou approuvés, mais également sur un premier retour de l'application du PLU depuis son adoption.
- Monsieur le Maire fait part de la demande d'installation d'un food-truck, 4 soirées par semaine, sur Frontenex. Les élus échangent sur la pertinence, le lieu et décident de rencontrer le porteur de projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h35.

La prochaine réunion du Conseil Municipal sera proposée au 25 octobre 2019.

Le Maire,
Jean-Paul GIRARD

